

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°018

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2018

L'AN deux mille dix huit, le 17 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamilia, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENZI Ling.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Salah CHIBAH	Madame Sophie VALLY
Monsieur Mohamed Fathi TLILI	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Patrick LE HYARIC	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Jean-François MONINO

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ MAIRE/Service
Jeunesse

OBJET : Approbation d'un avenant de prorogation à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'OMJA, jusqu'au 31 mars 2018.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque les montants de la subvention est supérieure à 23 000 € ;

Vu la délibération n° 373 du 18 décembre 2015 portant sur la convention triennale entre la ville et l'OMJA pour les années 2015-2016-2017 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le Budget Primitif 2018 sera voté lors du Conseil Municipal du 28 mars 2018 ;

Considérant que les acomptes sur subventions ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'acomptes ;

Considérant que l'OMJA ne peut assurer ses missions qu'avec des recettes provenant de la subvention communale ;

Considérant qu'il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à verser aux associations des acomptes sur les subventions prévues au Budget Primitif 2018 dont les crédits sont individualisés ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour , 4 ne prennent pas part au vote(Fethi CHOUDER, Lionel DONNET, Sandrine LE MOINE , Guillaume SANON)

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant de prorogation à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'OMJA, jusqu'au 31 mars 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire à signer ledit avenant.

DIT que le montant de l'acompte versé à l'Organisation en Mouvement des Jeunes d'Aubervilliers est de 589 133 euros.

Reçu en préfecture le : 19/01/18
Publié le : 19/01/18
Certifié exécutoire : 19/01/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

